

## Une Coordinatrice Pastorale Paroissiale - Magali Hauraix

Voici quelques lignes pour préciser la fonction, le rôle, le "ministère" de Magali.

*Ces lignes sont extraites des Points de repères pour la gouvernance des paroisses, p. 15-16 (sept. 2024 - Ad experimentum)*

### « 4. Le Coordinateur Pastoral Paroissial

« § 1. Les laïcs reconnus idoines ont capacité à être admis par les Pasteurs sacrés à des offices et charges ecclésiastiques qu'ils peuvent exercer selon les dispositions du droit.

§ 2. Les laïcs qui se distinguent par la science requise, la prudence et l'honnêteté, ont capacité à aider les Pasteurs de l'Église comme experts ou conseillers, même dans les conseils selon le droit. » (Code de Droit Canonique - C. 228)

*Le Coordinateur Pastoral Paroissial (CPP) est l'un des collaborateurs privilégiés du curé pour des tâches pastorales qui visent l'organisation, la coordination des activités paroissiales et l'attention aux personnes. Selon les lieux et les situations, le Coordinateur Pastoral Paroissial peut être au service d'un besoin qui demande une attention privilégiée.*

*Lorsqu'un curé est curé de plusieurs paroisses, selon les situations, le Coordinateur Pastoral Paroissial peut, en outre, être coordinateur de l'ensemble des paroisses ou d'une partie d'entre elles.*

*Le coordinateur est appelé par l'évêque, sur présentation du curé, au nom de son baptême et de sa confirmation.*

- *Laïc En Mission Ecclésiale (LEME), il reçoit une lettre de mission de l'évêque et est membre de la Mission Saint-Clair.*
- *Il peut être salarié de l'ANAP, avec les dispositions salariales propres à cette mission, ou bénévole. Il participe aux propositions de la Mission Saint-Clair, de l'ANAP ou d'autres services diocésains pour sa formation et son ressourcement.*
- *Son référent est le curé. Ses activités sont réalisées en lien avec lui et sous sa responsabilité.*
- *Il est membre de l'EAP et du Conseil Paroissial Missionnaire. Il participe aux rencontres de doyenné selon le rythme et les modalités déterminés par le doyen, en dialogue avec le vicaire général.*
- *Le contenu de sa mission est précisé avec le curé et l'EAP, à partir des grands champs suivants : conduite de la paroisse (participation aux instances, organisation de l'année pastorale), souci du renouvellement des bénévoles, communication, suivi particulier de la coordination d'un domaine de la pastorale (par exemple, selon les besoins, « catéchèse » ou « jeunes familles »), suivi des tâches administratives... »*

Magali occupe cette mission depuis 7 ans déjà. Elle fut l'une des premières personnes missionnées de cette manière sur notre diocèse. L'orientation diocésaine, et même nationale, est de nommer autant que possible, un CPP avec chaque curé. C'est une joie et une richesse de pouvoir travailler avec Magali dans la Vigne du Seigneur.

*(voir bulletin paroissial 2024 n°20 du 14 au 27 octobre 2024)*